

Édition 2024

OBSERVATOIRE DE L'ACTION CLIMATIQUE



Edito

Un an après sa création, nous sommes aujourd'hui fiers de vous présenter le premier rapport de l'Observatoire de l'action climatique du Grand Reims. Né d'une proposition visionnaire du conseil de développement, cet outil d'évaluation apparaît aujourd'hui comme un allié stratégique dans notre combat commun contre les effets du changement climatique et de notre politique environnementale.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Reims, constituant sa stratégie bas carbone, est au cœur de cette démarche. Elaborée en 2021 et 2022 et adoptée après consultation du conseil de développement, il en est l'axe central. Une stratégie ambitieuse, fondée sur quatre priorités : encourager la mobilité douce, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et développer les énergies renouvelables. En somme, des actions guidées par un objectif clair : améliorer dès aujourd'hui la qualité de vie et la santé des habitants du Grand Reims.

Si pour certains, les politiques environnementales relèvent avant tout de la communication, ici, dans le Grand Reims, elles se traduisent en actions concrètes. Dans ce contexte, l'Observatoire de l'action climatique, avec ses deux collèges composés de scientifiques reconnus et de représentants de la société civile, garantit une évaluation rigoureuse et une transparence qui renforcent la confiance de nos concitoyens. Ces femmes et ces hommes, engagés et investis, permettent de donner une réalité mesurable et visible à nos actions, et je tiens à les remercier chaleureusement pour leur professionnalisme.

Les résultats de ce premier rapport sont sans appel : les habitants du Grand Reims sont pleinement conscients des enjeux climatiques et attendent de nous, des actions concrètes. Les premiers effets de notre stratégie sont là et témoignent de l'efficacité de notre feuille de route. Nous observons déjà des progrès significatifs en matière de qualité de l'air, de développement des infrastructures cyclables, de rénovation énergétique des bâtiments et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Bien sûr, si du chemin reste à parcourir et des défis à surmonter, ce premier rapport montre des avancées encourageantes et confirme la pertinence des engagements que nous avons pris ensemble. Et la détermination de nos habitants, leur volonté d'aller encore plus loin, nous donnent la force nécessaire pour relever ce défi.

Car oui, ce défi, nous le relèverons ensemble : élus, partenaires locaux, acteurs associatifs et citoyens. Je tiens une fois encore à remercier chacun des membres de l'Observatoire pour leur travail minutieux et précieux. Leur expertise et leur rigueur sont essentiels à l'évaluation de nos actions adaptées aux réalités de notre territoire.

Ensemble, main dans la main, continuons de faire du Grand Reims un modèle d'innovation écologique, un territoire de l'audace où l'action est résolument au service de nos habitants et de notre planète.

Arnaud ROBINET
Président de la communauté urbaine
du Grand Reims, Maire de Reims

Préambule

Le conseil de développement de la communauté urbaine du Grand Reims a travaillé de septembre 2021 à octobre 2022 sur le PCAET du Grand Reims.

Dans le document retraçant son avis, le conseil de développement a émis un certain nombre de recommandations, dont la troisième concerne la création d'un Observatoire de l'action climatique afin de « se donner les moyens d'apprécier concrètement les trajectoires d'évolution ; pas sur la base de la situation actuelle mais en fonction des objectifs à atteindre et en intégrant la totalité des impacts locaux et globaux ».

Cette recommandation a été suivie par la présidence du Grand Reims et l'Observatoire de l'action climatique du Grand Reims, piloté par l'Agence d'urbanisme, a été créé. Il comprend en son sein un collège citoyen dont les membres du conseil de développement sont partie prenante.

C'est au cours de l'année 2023 et au début de l'année 2024 que des indicateurs ont été identifiés comme étant pertinents pour suivre les actions de la Communauté urbaine en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et qu'un baromètre a été créé afin d'impliquer autant que faire se peut les habitants et habitantes du Grand Reims.

Le présent rapport est le premier, il fera donc date pour avoir les données de base qui seront ensuite annuellement suivies et commentées.

**Conseil de développement
du Grand Reims**



Sommaire

La stratégie bas carbone du Grand Reims	5
L'Observatoire de l'action climatique	5
Une traduction opérationnelle en 16 ambitions	6
Pour en savoir plus	7
Indicateurs Mobilité et transport	8
• Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés	
• Nombre de places de stationnement à vélo fermé sécurisé	
• Part des habitations situées à moins de 500 mètres d'un transport en commun	
• Concentration de dioxyde d'azote NO2 dans l'air	
• Fréquentation du réseau de transport en commun	
• Fréquentation des trains TER	
• Pratique du vélo	
Indicateurs Urbanisme et énergie	10
• Performance énergétique des logements	
• Nombre de logements rénovés	
• Nombre d'équivalent logements raccordés à un réseau de chaleur	
• Taux d'énergie renouvelable dans le mix énergétique	
• Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers vers de l'urbanisation	
• Surface désimperméabilisée et capacité de stockage de l'eau	
Indicateurs Environnement et santé	12
• Emissions de gaz à effet de serre	
• Population exposée à une mauvaise qualité de l'air	
• Qualité de l'eau potable	
• Nombre d'hospitalisations en pneumologie pour asthme	
• Mortalité dans la Marne imputable à la chaleur	
Résultats du baromètre	14
Avis du collège scientifique	20
Avis du collège société civile	21

Contexte

La stratégie bas carbone du Grand Reims

La stratégie bas carbone du Grand Reims constitue une pièce essentielle du projet de territoire du Grand Reims. Elle correspond à la contribution du territoire à la lutte contre le changement climatique et à l'indépendance énergétique de la France, et s'inscrit dans le cadre réglementaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Mais la stratégie bas carbone contribue aussi et surtout à l'amélioration immédiate de la qualité de vie et de la santé des habitants du Grand Reims par l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les îlots de chaleur urbains qui se forment en période de canicule (en végétalisant par exemple), par une meilleure prise en compte du cycle de l'eau et des ressources disponibles, par la protection de la biodiversité dans un contexte de changement climatique, par des services et infrastructures de mobilité plus développés et plus sûrs, ou encore par des logements mieux isolés.

L'Observatoire de l'action climatique

Dans le cadre de ce Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sur proposition du conseil de développement, la communauté urbaine du Grand Reims a souhaité se doter d'un outil d'observation et de pilotage à la fois stratégique et opérationnel, à travers le lancement d'un Observatoire de l'action climatique dont l'animation a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims (AUDRR). À travers le suivi de 18 indicateurs proposés par un collège citoyen et présentés dans ce rapport, l'Observatoire assure une évaluation annuelle d'actions significatives menées sur le territoire, pour analyser leurs impacts locaux et globaux. Ce rapport synthétique sur l'action climatique sera rédigé chaque année, soumis à l'analyse des collèges constituant l'Observatoire et mis à disposition du public.



Une traduction opérationnelle

en 16 ambitions

La stratégie bas carbone du Grand Reims se décline de manière opérationnelle à travers 16 ambitions. L'objectif est simple : la somme des ambitions doit permettre d'atteindre les objectifs quantifiés énoncés dans la stratégie. Les 16 ambitions sont les suivantes :



MOBILITÉS ET URBANISME

1. Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements sur le Grand Reims à 7 % en 2030 contre 3 % en 2021.
2. Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements sur le Grand Reims à 13 % en 2030 contre 9 % en 2021.
3. Augmenter la part de véhicules faibles émissions (électriques, hybrides rechargeables, bioéthanol, biodiesel, GNV, hydrogène).
4. Augmenter la part modale de la marche à pied dans les déplacements à 38 % en 2030 contre 37 % en 2021.
5. Augmenter la part modale voiture passager dans les déplacements à 12 % en 2030 contre 10 % en 2021 et réduire la part modale voiture solo dans les déplacements à 30 % en 2030 contre 40 % en 2021.



BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITAT

6. Atteindre 1 935 rénovations performantes de logements en moyenne annuelle (gains énergétiques a minima de 35 % par rénovation) sur la période 2022-2030
7. Supprimer le chauffage au fioul de tous logements d'ici 2030 contre 8 000 en 2018, en privilégiant les modes de chauffage bas carbone (pompes à chaleur électriques, pompes à chaleur hybrides, réseau de chaleur urbain, chauffage bois, radiateurs électriques haute performance)
8. Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz à 59 000 en 2030 contre 69 000 en 2018 en privilégiant les modes de chauffage bas carbone (pompes à chaleur électriques, pompes à chaleur hybrides, réseau de chaleur urbain, chauffage bois, radiateurs électriques haute performance)
9. Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel de 50 % en 2030 par rapport à 2019 par le renouvellement des cheminées ouvertes et des appareils installés avant 2002

10. Diminuer la consommation de fioul dans le secteur tertiaire de 40 % en 2030 par rapport à 2019
11. Diminuer la consommation de gaz dans le secteur tertiaire de 40 % en 2030 par rapport à 2019



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

12. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel de 40 % en 2030 par rapport à 2019 intégrant la suppression de la consommation du charbon
13. Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims de 11 % entre 2019 et 2030



AGRICULTURE ET ALIMENTATION

14. Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse de 4 % entre 2019 et 2030
15. Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires du territoire



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

16. Augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire de 50 % entre 2019 et 2030

[Obtenir des informations complémentaires](#)



Pour en savoir plus

[Consulter la stratégie bas carbone du Grand Reims](#)



Pour réaliser ces 16 ambitions, 80 actions ont été validées dans la stratégie bas carbone. Elles peuvent être portées par plusieurs directions de la Communauté urbaine ou de la ville de Reims ou bien des partenaires externes, acteurs du territoire. Pour en assurer le suivi, 200 indicateurs sont renseignés chaque année. Ce travail de suivi est aussi valorisé dans le cadre de notre Contrat d'objectif territorial avec l'Ademe, qui reprend ces indicateurs parmi de nombreux autres. Le contrat d'objectif avec l'Ademe permet une évaluation indépendante sur une grille utilisée par de nombreux territoires.

Les 80 actions sont détaillées dans le document de la stratégie bas carbone. Il est consultable et téléchargeable sur le site du Grand Reims et l'avancement des actions y est aussi renseigné au fur et à mesure des réalisations.

[Consulter l'observatoire climat air énergie ATMO Grand Est](#)



ATMO Grand Est alimente annuellement l'observatoire climat air énergie en Grand Est, avec le soutien de l'Ademe, de la Région et de l'Etat. Les émissions de gaz à effet de serre, de polluants de l'air et les consommations et productions d'énergie du territoire sont publiées pour l'année N-2. Ces données constituent l'inventaire officiel et donnent un panorama complet des sources d'émissions et de leur évolution annuelle sur chaque territoire du Grand Est.

[Consulter les bilans annuels de qualité de l'air Grand Est](#)



Conformément à sa mission réglementaire, ATMO Grand Est assure la surveillance de la qualité de l'air sur la région. Plusieurs polluants sont réglementés dans l'air dont des composés gazeux comme le dioxyde d'azote (NO₂) ou des composés particuliers comme les PM₁₀ (particules inférieures à 10 µm) ou PM_{2.5} (particules inférieures à 2.5 µm) et font l'objet d'un bilan annuel publié l'année N-1.

Enfin le volet adaptation au changement climatique qui est abordé dans la stratégie bas carbone va s'étoffer avec un diagnostic plus poussé des vulnérabilités du territoire face au changement climatique et devrait aboutir ensuite à de nouvelles actions spécifiques aux risques identifiés.

Mobilité & transport

 **360 km**

C'est le **NOMBRE DE KILOMÈTRES D'ITINÉRAIRES CYCLABLES AMÉNAGÉS** (pistes, bandes, voies vertes, couloirs de bus) au niveau de la communauté urbaine du Grand Reims. Une part importante de ces aménagements concernent la ville de Reims qui compte 243 km d'aménagements.

Sources : Géo vélo (décembre 2023) et Ville de Reims

 **310**

C'est le **NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT À VÉLO FERMÉ SÉCURISÉ** au sein de la communauté urbaine du Grand Reims. La grande majorité de ces places se trouve à Reims, avec 190 places en gare SNCF de Reims Centre et 48 places portées par la collectivité (nécessité de s'inscrire).

Sources : Grand Reims, Gares & connexions





85,7 %

Le développement de mobilités moins émettrices de gaz à effet de serre s'appuie notamment sur la capacité des habitants à se déplacer en transport en commun. Actuellement, sur le Grand Reims, **85,7 % DES HABITATIONS SONT SITUÉES À MOINS DE 500 MÈTRES D'UN TRANSPORT EN COMMUN** (ligne de bus ou de tram, transport à la demande (TAD) ou TER). Cette proximité avec l'offre de service est néanmoins beaucoup plus marquée dans les espaces urbains les plus denses, puisqu'à Reims 99,9 % des logements se trouvent à moins de 500 mètres d'un transport en commun, contre 58,2 % en dehors de Reims.

Sources : Fichiers fonciers 2022, Grand Reims Mobilité, Calcul AUDRR



20 282 000

C'est le nombre de **TITRES DE TRANSPORT VALIDÉS** en 2023 dans le réseau Citura. L'augmentation de la part modale des transports en commun dans les déplacements des habitants est une solution pour atténuer les nuisances liées à la pollution atmosphérique.

Source : Citura



6 630 000

En 2022, les voyageurs ont réalisé **PLUS DE 6,5 MILLIONS DE TRAJETS EN TER** qui desservent les 16 gares et haltes du Grand Reims.

Source : Open Data SNCF 2022



27 µg/m³

Le **DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) EST UN POLLUANT DANS L'AIR** émis notamment par la circulation des véhicules thermiques. Ce polluant a un impact direct sur notre santé et constitue ainsi un enjeu local d'importance. En 2023, les concentrations moyennes annuelles de NO₂ dans l'air enregistrées au niveau de la station de mesure Paul Doumer à Reims sont de 27 µg/m³. Cette station, implantée en janvier 2013, est directement sous influence du trafic routier et enregistre les niveaux de concentrations les plus élevés de l'agglomération. Si ces concentrations respectent la valeur limite établie au sein de l'Union Européenne (40 µg/m³), elles dépassent néanmoins la valeur recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé, fixée à 10 µg/m³. Cela dit, la qualité de l'air mesurée par la station Paul Doumer est en constante amélioration, les concentrations en 2019 y étaient de 41 µg/m³.

[En savoir plus sur les mesures aux stations](#)



Source : Atmo Grand Est, inventaire V2024



25 400

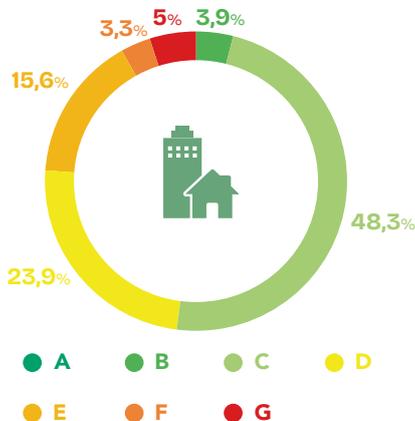
Afin de suivre les évolutions de la pratique du vélo sur le territoire, la communauté urbaine du Grand Reims procède à des campagnes de comptage. En 2023, on estime ainsi que **LA FRÉQUENTATION DU CENTRE-VILLE DE REIMS S'ÉLÈVE À 25 400 VÉLOS PAR SEMAINE**. Sur la Coulée verte, les comptages effectués en 2023 permettent d'estimer qu'elle est empruntée par 10 500 vélos chaque semaine.

Source : Comptages Grand Reims



Urbanisme & énergie

RÉPARTITION DES LOGEMENTS DIAGNOSTIQUÉS SELON LA CLASSE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



Le **LOGEMENT** est le premier secteur en matière de consommation d'énergie. Afin de diminuer cette consommation et son empreinte sur l'environnement, une priorité est de rénover de très nombreux logements.

23,8 %

Presque un quart des 63 693 logements (parcs public et privé) qui ont bénéficié d'un **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE** (DPE) en 2023 sont classés en E, F ou G. Progressivement interdits à la location puis à la vente, ces logements, insuffisamment performants, nécessitent des travaux de rénovation.

Sources : ADEME - traitement AUDRR



1 235

En 2023, le **NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BÉNÉFICIÉS D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE** dans le Grand Reims est de 1 235. Dans le détail, 845 ont été réalisées par les bailleurs sociaux, 121 rénovations concernent les maisons individuelles et 269 des logements en copropriétés. Le Grand Reims ambitionne une dynamique de 1 935 logements rénovés par an. Une rénovation énergétique est considérée comme performante si elle permet de baisser la consommation d'énergie du logement de 35 %.

Source : Direction de la politique de la ville et du logement - CUGR



23 343

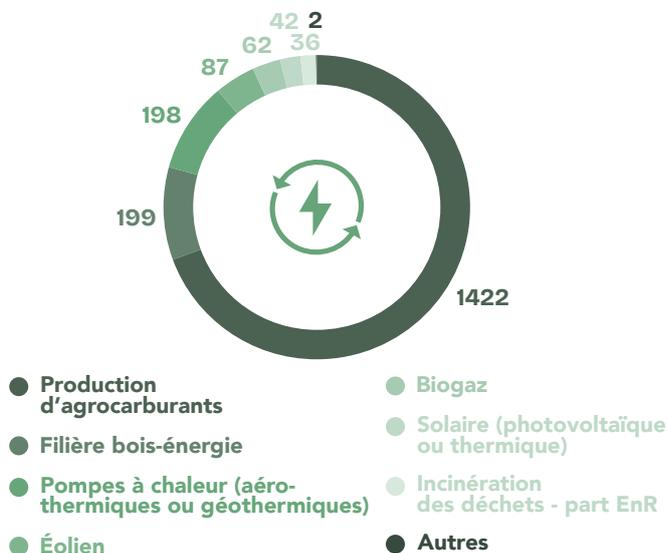
C'est le nombre de **LOGEMENTS RACCORDÉS À UN RÉSEAU DE CHALEUR** sur notre territoire, intégralement sur la ville de Reims. Un réseau de chaleur permet de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, en mobilisant des gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).

Le réseau de chaleur de Croix-Rouge / Châtillons est le plus important avec 20 000 « équivalents-logements » raccordés, tandis que celui d'Orgeval permet de chauffer 1 580 logements, et celui de Saint-Remi 1 763 logements. Des études sont en cours pour la création d'un nouveau réseau de chaleur dans le quartier Europe de Reims. Au total, 19,2 % des logements rémois sont ainsi raccordés à un réseau de chaleur.

Source : Gestionnaires de réseaux



ORIGINE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITE (EN GWH)



21%

Dans le Grand Reims, **2 046 GIGAWATTS HEURE (GWH) D'ÉNERGIE RENOUVELABLE** ont été produits au cours de l'année 2022, qui représentent l'équivalent de 21% de l'ensemble de l'énergie consommée localement soit 9 673 GWh. La production d'agrocarburant représente en 2022 la majorité de l'énergie renouvelable avec 1 422 GWh. Pour la collectivité, l'objectif est d'augmenter la production d'énergie renouvelable, issues notamment de l'énergie solaire, de la méthanisation et de la filière bois-énergie, pour atteindre 41% de la production en 2030.

Source : Atmo Grand Est, inventaire V2024



129 ha

Sur notre territoire, réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers reste un enjeu majeur dans la transition écologique. Selon les données disponibles (OCS Grand Est), **917 HECTARES ONT ÉTÉ CONSOMMÉS** au cours de la période 2011-2021 sur le territoire du Grand Reims. Pour la collectivité, l'objectif est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers pour la période 2021-2031, soit une consommation de 449 hectares. Entre 2021 et 2024, **129 HECTARES ONT ÉTÉ CONSOMMÉS** (chiffres en cours de stabilisation).

Source : OCS Grand Est

8 101 m²

C'est la **SURFACE DÉSIMPÉRMEABILISÉE** (équivalent à 0,8 hectares) dans le Grand Reims en 2023. La désimpermeabilisation concourt à l'adaptation au changement climatique par la réduction du risque inondation, la préservation des ressources naturelles (eau et sol), la fraîcheur générée par l'évapotranspiration et la réintroduction de la nature en ville. L'objectif de la collectivité est de désimpermeabiliser 200 hectares d'ici 2026 à compter de 2022. Les projets réalisés portent par exemple sur des places de mairies (Prunay, Bazancourt, Rilly-la-Montagne) ou des cours d'école (Gerbault, Voltaire à Reims).

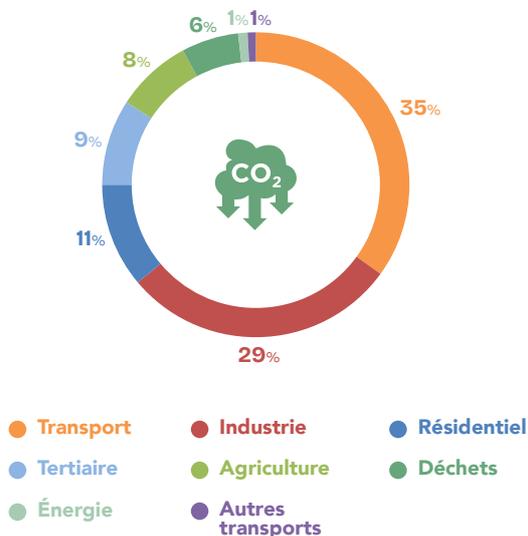
L'adaptation au changement climatique passe également par la gestion des eaux pluviales au plus près de là où elles tombent et la végétalisation des espaces publics. Ainsi, en 2023, la déconnexion des eaux pluviales du réseau s'est faite sur 37 255 m² de surface et 1 249 m² ont été végétalisés.

Source : Direction eau et assainissement - CUGR



Environnement & santé

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



1,8 million

La réduction des **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** est un objectif majeur pour atténuer les effets du changement climatique. En 2022, **1,8 MILLION DE TONNES DE GAZ À EFFET DE SERRE** (t eq CO₂) ont été émises à travers les activités réalisées sur le territoire du Grand Reims. C'est moins qu'en 2019, où les émissions se sont élevées à environ 2 millions de tonnes. On constate ainsi qu'un tiers des émissions sont liées aux activités de transport (35%), dont la moitié correspondent à l'usage de véhicules légers. Cette évolution à la baisse, que l'on constate également au niveau national, est ainsi alignée avec les objectifs de la collectivité qui souhaite réduire les émissions de GES sur le territoire de 22% d'ici 2030.

[Accéder aux données d'émissions par secteur](#)



Source : Atmo Grand Est, inventaire V2024

ZOOM SUR LE TRANSPORT

50%
véhicules légers

32%
poids lourds

15%
véhicules utilitaires légers

3%
autres



0 habitant

La qualité de l'air contribue à un cadre de vie respectueux de la santé des habitants. En 2023, **AUCUN HABITANT DU GRAND REIMS N'EST EXPOSÉ À DES CONCENTRATIONS MOYENNES QUI DÉPASSENT LES VALEURS LIMITES ACTUELLES**, si l'on considère les concentrations enregistrées en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀). C'est mieux qu'en 2019, où une centaine d'habitants étaient exposés à des concentrations en NO₂ supérieures aux valeurs limites. Cela dit, les concentrations dans le Grand Reims restent supérieures aux valeurs guide de l'OMS. En effet, par rapport à ces références, une part plus ou moins importante de la population intercommunale est exposée à des concentrations trop élevées, en particulier sur les particules fines.

Source : Atmo Grand Est, inventaire V2024

	Valeur limite actuelle	Projet de valeur limite 2030	Valeur guide OMS
Dioxyde d'azote (NO ₂)	0 hab.	300 hab.	165 900 hab.
Particules fines PM _{2,5}	0 hab.	100 hab.	296 200 hab.
Particules PM ₁₀	0 hab.	<100 hab.	13 200 hab.





43

C'est le nombre de communes de la communauté urbaine du Grand Reims pour lesquelles **l'EAU POTABLE NE PRÉSENTE AUCUNE PROBLÉMATIQUE QUALITÉ**, en 2022. Ces 43 communes regroupent 20 192 habitants, soit 6,8% de la population communautaire.

La dégradation du niveau de qualité de l'eau sur le territoire est liée au suivi de nouveaux paramètres, notamment les métabolites, détectés depuis 2021. Les études et les investissements nécessaires aux traitements sont réalisés pour chaque unité de distribution concernée afin de trouver la solution la plus pérenne. En parallèle, 21 aires d'alimentation de captages, présentes sur 82 communes, permettent de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Source : Direction eau et assainissement - CUGR



161

La qualité de l'air extérieure est un enjeu important sur le Grand Reims. Elle a un impact sur la santé humaine, comme par exemple le **DÉVELOPPEMENT DE L'ASTHME** chez les enfants. En 2022, **161 HOSPITALISATIONS POUR ASTHME CHEZ LES ENFANTS** de moins de 18 ans ont été enregistrées. Ce sont ainsi 2,6 cas pour 1000 enfants vivant dans le Grand Reims.

Source : Agence Régionale de Santé Grand Est



2,4 %

Le changement climatique explose de plus en plus les populations à des **ÉPISODES DE FORTES CHALEURS**, qui peuvent avoir des effets sanitaires délétères, pouvant aller jusqu'au décès. Ainsi, au cours de l'été 2023, on considère que **2,4% DES DÉCÈS** survenus dans la Marne sont attribuables à la chaleur. En comparaison, cette proportion s'élève à 3,3% dans la région Grand Est.

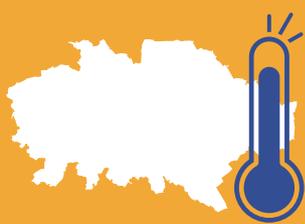
Source : Santé publique France



Baromètre de l'action climatique

du 15 avril au 31 mai 2024

La communauté urbaine du Grand Reims a interrogé les habitants du territoire pour mesurer leur sensibilité au changement climatique, et mieux comprendre leurs préoccupations et attentes en la matière. Les résultats ci-dessous représentent ainsi la position des **1125 habitants du Grand Reims qui ont accepté de répondre au questionnaire**. Les personnes qui ont participé à cette enquête ne constituent pas un échantillon tout à fait représentatif de l'ensemble de la population. Par conséquent, les résultats présentés dans ce rapport sont uniquement à considérer comme le ressenti, les opinions, des répondants et non de la population dans son ensemble.



96,2%

des habitants du Grand Reims estiment que le **CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ŒUVRE EST CAUSÉ EN GRANDE PARTIE PAR L'ACTION HUMAINE**

Cet avis est plus répandu :



98,9%

chez les **15-29 ans**



97,7%

chez les **femmes**

8,4 /10

sur une échelle de 0 à 10



C'est la note moyenne obtenue lorsque l'on demande aux habitants du Grand Reims s'il se **SENTENT CONCERNÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

La préoccupation est plus forte :



8,6

chez les **30-44 ans**



8,7

chez les **couples avec enfants**

7,5 /10

sur une échelle de 0 à 10



C'est la note moyenne obtenue quand on s'intéresse aux **EFFETS RESENTIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE** dans la vie quotidienne des habitants.

En prennent le plus la mesure :



8,3

les **personnes seules avec enfants**

En ressentent moins les effets :



7,1

les **15-29 ans**

8 /10

sur une échelle de 0 à 10



C'est le **NIVEAU DE « CRAINTE » DES HABITANTS DU GRAND REIMS QUANT À LEUR AVENIR**, leur santé et celle de leurs proches, du fait des conséquences du changement climatique.



8,2 à 8,6

Pour les **ménages (couple ou non) avec un/des enfant(s)**



8,3

Pour les **femmes**

vs



7,5

Pour les **hommes**



C'est la note moyenne obtenue quant au **SENTIMENT D'AVOIR SUFFISAMMENT D'INFORMATION** au sujet du changement climatiques.

Ils estiment plus que les autres être suffisamment informés :



Les plus de 45 ans



C'est le **NIVEAU DE CONNAISSANCE MOYEN DES HABITANTS DU GRAND REIMS DE LA STRATÉGIE BAS CARBONE**, plan qui vise à réduire les émissions du territoire et l'adapter au changement climatique.

Ce document est moins connu par les plus jeunes :



2,6

chez les 15-29 ans



92,5%

des personnes ayant répondu à l'enquête affirment avoir **MODIFIÉ LEURS HABITUDES, POUR CONSOMMER MOINS ET/OU MIEUX.**

Les femmes et les familles où vit au moins un enfant ont le plus modifié leurs habitudes :



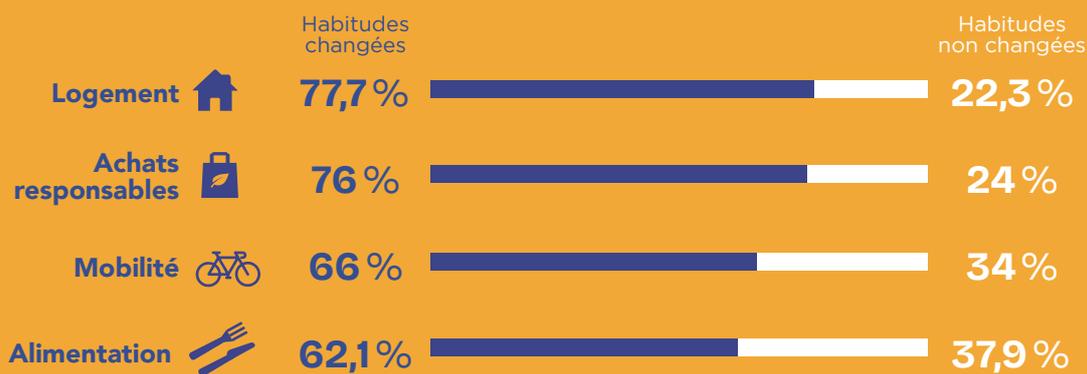
94,8%

Pour les femmes



89,3%

Pour les hommes



Les changements de comportement les plus importants concernent les **HABITUDES LIÉES AU LOGEMENT** (isolation, énergies renouvelables, chauffage sans excès, éco-gestes, etc.) puisque 77,7% des répondants indiquent avoir pris de nouvelles habitudes, ainsi que les **ACHATS RESPONSABLES** (matériel d'occasion, reconditionné, faire appel à la réparation, achat français, réduire ses achats, ne pas acheter, etc.) avec une proportion de 76%.

Par ailleurs, deux tiers des participants (66%) ont fait évoluer leurs habitudes en matière de **MOBILITÉ** (covoiturage, substitution de certains trajets en train, arrêt de l'avion, voiture électrique, transport en commun, vélo, marche, etc.) et 62,1% d'entre eux ont modifié leurs **CONSOUMMATIONS ALIMENTAIRES** (moins de viande, plus d'achats locaux ou bio, moins de produits transformés, limitation des emballages, autoproduction, etc.).



87,3%

des personnes ayant répondu à l'enquête identifient **AU MOINS UN FREIN QUI LES EMPÊCHENT DE CHANGER LEURS HABITUDES DE PASSER À L'ACTE.**

Deux freins principaux sont identifiés par les habitants :

Le **manque d'infrastructures de transport**



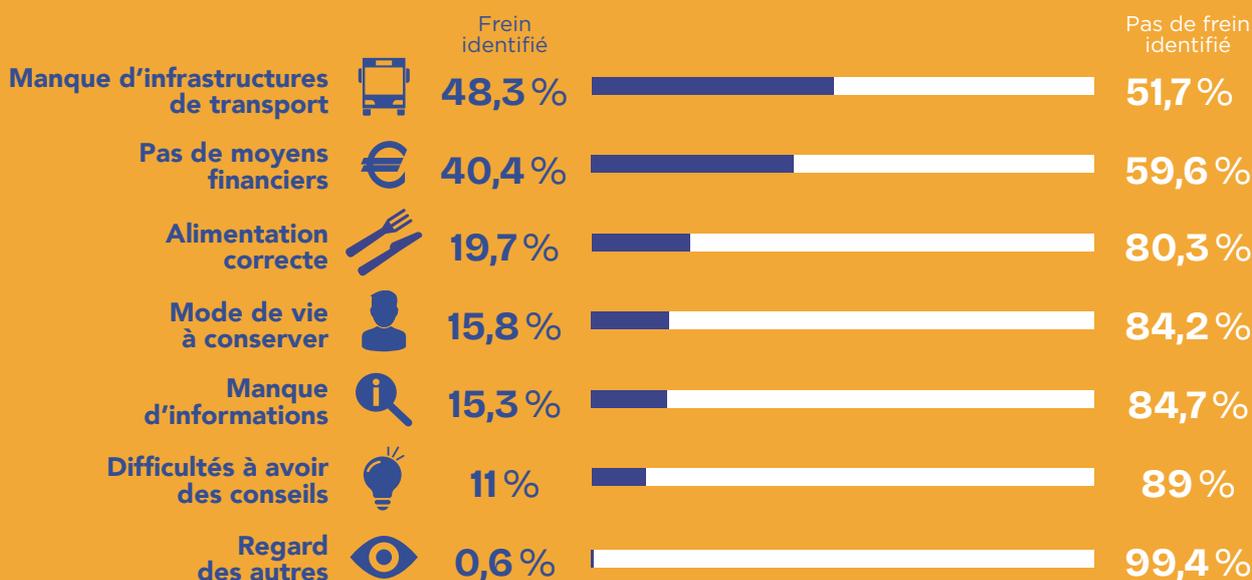
48,3%

Les **moyens financiers**



40,4%

- Le **manque d'infrastructures adaptées en matière de transport** est le frein le plus souvent cité par les répondants (48,3%). C'est une situation davantage mise en avant par les personnes qui ne vivent pas à Reims (54,8%), étant moins couvertes par l'offre de transport en commun. Et naturellement aussi par les populations les plus actives : 52% des personnes âgées de 45 à 59 ans et 54% des 30-44 ans estiment que cela représente un frein à l'évolution de leurs pratiques.
- L'autre principal frein mis en exergue par les répondants à l'enquête concerne les **moyens financiers** (40,4%). C'est particulièrement le cas pour les populations les plus jeunes, notamment celles en étude ou en formation (57,5%), mais encore plus les personnes en recherche d'emploi (66,7%).



Outre ces deux freins identifiés, les résultats de l'enquête indiquent néanmoins que la majorité des répondants semblent disposer à (encore) faire évoluer les comportements pour prendre en compte les effets du changement climatique.

7,7 /10 

sur une échelle de 0 à 10



C'est la note moyenne obtenue lorsque l'on demande aux habitants du Grand Reims s'il aimeraient **ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ OU DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**.

Les plus prompts à poursuivre leurs efforts :



8,1

chez les **30-44 ans**



8,1 à 8,5

chez ceux **avec des enfants, seules ou en couple**

6,4 /10

sur une échelle de 0 à 10



C'est la note moyenne obtenue lorsque l'on demande aux habitants du Grand Reims s'il pensent que **LEURS ACTIONS INDIVIDUELLES PEUVENT AVOIR UN RÉEL IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

Les plus optimistes à ce sujet sont :



7,0

chez les **étudiants et les personnes en formation**



6,7

Pour les **femmes**

vs



5,9

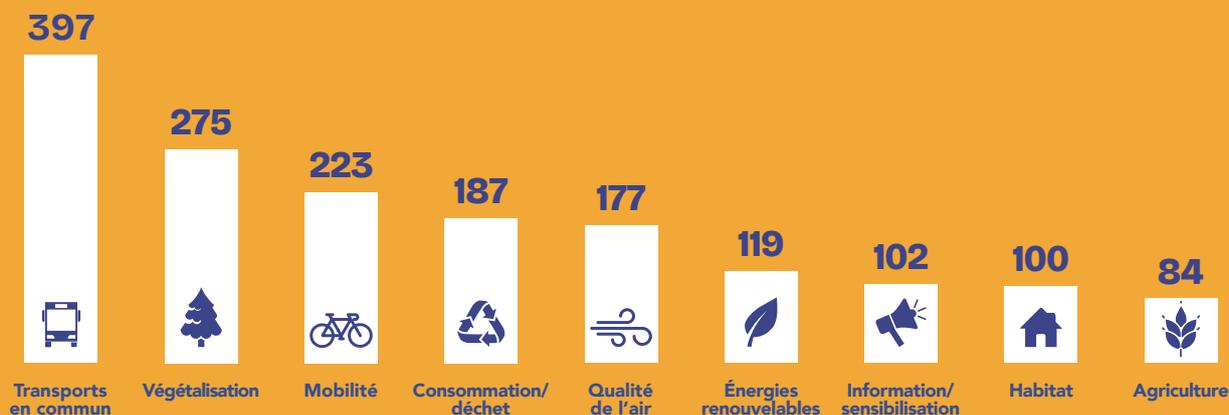
Pour les **hommes**



Question ouverte

POUVEZ-VOUS CITER TROIS ACTIONS POUR LESQUELLES VOUS TROUVEZ IMPORTANT QUE LE GRAND REIMS S'ENGAGE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET QUI FAVORISERAIENT VOTRE BIEN-ÊTRE ?

A cette question, **831 personnes** (soit 74% des répondants à l'enquête) ont apporté une réponse.



TRANSPORTS EN COMMUN
(397 occurrences)

Plus d'un tiers des participants ont abordé des sujets relatifs aux transports en commun, dont deux revendications majeures. D'une part une volonté de voir baisser leur coût (allant jusqu'à la gratuité) et d'autre part une nécessité d'agrandir le réseau afin qu'il permette à l'ensemble des habitants du Grand Reims d'être également desservis. Par ailleurs, les horaires sont parfois considérés comme « inadaptés aux actifs » et des habitants estiment qu'il y a un manque de trajets directs, qui oblige parfois à repasser par le centre-ville.



BIODIVERSITÉ ET VÉGÉTALISATION
(275 occurrences)

Cette catégorie regroupe à la fois des demandes de désimperméabilisation des sols, de respect de la biodiversité et des corridors écologiques. Les Grand Rémois souhaitent également intensifier les plantations d'arbres pour diminuer les gaz à effet de serre, mais aussi disposer de plus de lieux ombragés pour faire face aux épisodes de chaleur estivale.



MOBILITÉ
(223 occurrences)

Cette catégorie concerne les propositions de pistes cyclables et de rues piétonnes. Parmi ces demandes, l'accent est porté sur la construction de « vraies » pistes cyclables plus sécurisées, qui ne se caractérisent pas uniquement par de la peinture au sol, mais aussi sur la mise en place de parking à vélo. En matière de mobilité, le renforcement de la pratique du covoiturage est également plébiscité par les personnes ayant répondu.



CONSOMMATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
(187 occurrences)

De nombreux habitants plaident pour que se développe la consommation d'aliments produits localement, en favorisant des aliments à faibles coûts. Cette remarque vaut également pour la restauration collective, où des propositions végétariennes devraient être plus développées. Les répondants ont également affirmé l'importance de lutter contre le gaspillage, alimentaire et non alimentaire, par exemple en développant des solutions de type « ressourçerie », pour que des objets abandonnés puissent trouver une seconde vie. Enfin, cette catégorie comprend la mise en place d'actions vis-à-vis des producteurs et distributeurs, pour diminuer les emballages ou faire évoluer les modes de conditionnement.



QUALITÉ DE L'AIR (177 occurrences)

La qualité de l'air est un sujet de préoccupation pour 117 répondants. Identifiée comme directement liée aux questions de santé, la pollution engendrée par les automobiles comme les usines nécessite d'être maîtrisée. Des solutions du type « un dimanche par mois sans voiture » sont proposées.



HABITAT (100 occurrences)

De nombreux participants ont exprimé leur volonté que davantage d'aides financières pour des travaux d'isolation des logements soient mises en place.



ÉNERGIES RENOUVELABLES (119 occurrences)

Plusieurs sujets relatifs aux énergies renouvelables ont été abordés par les personnes enquêtées. Certains souhaiteraient que des aides au financement de l'installation de panneaux photovoltaïques soient proposées aux particuliers, que la mise en place de panneaux solaires dans la ville permette l'éclairage public, ou encore que les éoliennes puissent davantage être développées.



AGRICULTURE (84 occurrences)

Les réponses relatives au sujet de l'agriculture soulignent une volonté des habitants de voir se développer des accompagnements des agriculteurs dans leur diminution / arrêt de l'usage de pesticides. Certaines propositions portent également sur la nécessité de relocaliser la production d'une partie des besoins alimentaires du Grand Reims en privilégiant les circuits courts.



INFORMATION ET SENSIBILISATION (102 occurrences)

Cette catégorie renvoie à des propositions soulignant la nécessité d'informer et de sensibiliser au sujet du réchauffement climatique, en proposant notamment de mettre l'accent dès le plus jeune âge dans les écoles et/ou en organisant des tables rondes. Certains proposent également des ateliers permettant d'expliquer concrètement comment agir pour l'environnement et à l'inverse de montrer les effets de l'inaction climatique lors de campagnes « chocs ».



Avis du collège

scientifique

La neutralité carbone à l'horizon 2050 appartient désormais au langage commun. Si sa définition est à peu près partagée, le chemin pour l'atteindre reste encore flou, voire totalement inconnu, pour la plupart des acteurs du territoire et des citoyens, malgré les travaux de planification menés à l'échelle des collectivités territoriales.

Afin de faciliter le passage à l'action, l'ADEME a réalisé un exercice de prospective inédit reposant sur quatre ans de travaux d'élaboration : [📄 Transitions 2050](#). Ce travail propose quatre chemins « types », cohérents et contrastés, pour conduire la France vers la neutralité carbone en 2050. Il démontre que la sobriété est le meilleur moyen pour atteindre plus rapidement la neutralité carbone, mieux résister aux risques exogènes et limiter les impacts.

Pourtant, l'énergie totale consommée sur le Grand Reims et évaluée par ATMO Grand Est dans le cadre de l'observatoire Air Climat Energie du Grand Est, s'établit à 9 673 GWh alors qu'elle était de 9 371 GWh en 2019. En regard des objectifs nationaux et régionaux, il nous faut atteindre une réduction de consommation d'énergie de -29 % entre 2012 et l'horizon 2030. Or, en 2022, une augmentation de 1% est constatée sur le territoire.

Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle, notamment en tant que citoyen, et collective.

Pour mener une politique territoriale de sobriété, il s'agit d'inciter les acteurs à adopter des pratiques de sobriété par la mise à disposition de solutions opérationnelle ou en facilitant le recours à de telles solutions dans tous les champs de compétence de la collectivité (mobilité, patrimoine, énergie, foncier, alimentation, déchets, achats...).

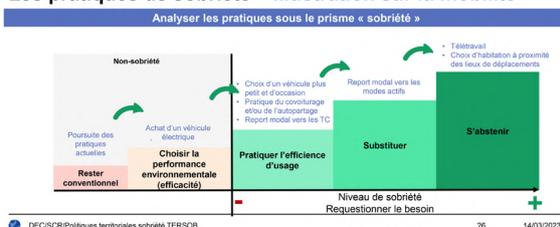


SOBRIÉTÉ



Illustration: Encourager la sobriété dans les déplacements par l'aménagement

Les pratiques de sobriété – illustration sur la mobilité



DECSRP/Politiques territoriales sobriété TERSOB

©Projection S. Ménez, F. Le Villain
Publication « Changer la circulation pour changer la ville, Sept 2020 »

Plus d'informations et de retours d'expérience sur la sobriété :

[📄 Politiques territoriales de sobriété](#)

[📄 Engager des politiques locales de sobriété](#)

Avis du collège

société civile

Le document présenté est clair et répond bien aux préconisations faites par le conseil de développement. Il est certain que l'intérêt du rapport de l'Observatoire de l'action climatique sera grandissant au fil des années dans la mesure où il permettra d'observer les tendances des différents indicateurs. On pourra ainsi constater si les actions menées par la communauté urbaine du Grand Reims et les comportements de celles et ceux qui y habitent ou y travaillent vont dans le bon sens compte tenu de l'urgence climatique que nous vivons.

Nous souhaitons vivement que ce rapport soit source d'inspiration pour nos élu-es, afin qu'ils et elles prennent des décisions allant dans la bonne direction. Nous les invitons par exemple à se pencher tout particulièrement et rapidement sur la qualité de l'eau potable distribuée dans la plupart des communes du Grand Reims. Souhaitons également que chaque habitant et chaque habitante du Grand Reims s'en saisisse, à la fois pour y trouver de bonnes idées de changements de comportements et pour nous inciter à faire toujours mieux.

Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning most of the page width.





**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

**—REIMS
EXEMPL'R**
LA CHAMPAGNE —

Tél : 03 26 77 78 79
Site web : www.grandreims.fr

**AGENCE
D'URBANISME**
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Région
de Reims

Président de l'AUDRR : Cédric CHEVALIER
Directeur de publication : Christian DUPONT
Rédaction : Stéphane BERNARD
Conception graphique : Léa ROUSSEAU

Place des droits de l'Homme | 51084 REIMS
6 place de la Gare | 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél : 03 26 77 42 80
Courriel : agence-reims@audrr.fr
Site web : www.audrr.fr